

Objet : Délégation de fonctions à un conseiller municipal – Action sociale et solidarité

Le MAIRE DE SAINT-BERNARD

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-23,
VU la délibération du 30 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire au terme de l'article L. 2122-22 du CGCT un certain nombre de ses compétences,
VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 ;

Considérant la nécessité pour la bonne administration de l'activité communale, de déléguer à Madame Josette GUERRIER, conseillère municipale, un certain nombre d'attributions concernant l'action sociale et la solidarité,

ARRETE

ARTICLE 1 : En application de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Madame Josette GUERRIER, conseillère municipale, est déléguée à l'action sociale et à la solidarité.

A ce titre, elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux délégations détaillées ci-dessus.

ARTICLE 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame Josette GUERRIER, conseillère municipale, à l'effet de signer et délivrer tous les documents administratifs, courriers et certificats relatifs à ces questions, y compris comptables (engager les dépenses afférentes et signer les bons de commande nécessaires)

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

ARTICLE 3 : Madame la secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée, et transmis à Monsieur le Préfet de l'Ain. Une copie sera adressée à M. le Trésorier.

Fait à SAINT -BERNARD le 31 mars 2026

Le Maire, Bélanda TERACOL



Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 01/04/2026

Notification du

Signature de l'intéressée :

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20260331-A2026_063-AR
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026